

Chers adhérents et sympathisants,

Avec cette première lettre d'information en 2022, nous souhaitons continuer à vous tenir informés des actions de l'ARAF et ne nos projets pour continuer de lutter contre les nuisances générées par l'aérodrome de Frontenas.

Comme vous le savez, tout en maintenant le dialogue avec les utilisateurs de la plateforme (aéroclubs, sociétés commerciales, pilotes privés...) ainsi qu'avec la CCI qui en assure la gestion, avec les différentes autorités administratives (DGAC, Préfecture...) et bien sûr avec les municipalités des communes concernées, nous ne voulons plus servir de simple alibi à une concertation qui n'aurait pour but que de préserver le statu quo. C'est malheureusement ce à quoi nous assistons depuis trop longtemps.

Nous constatons que nos interlocuteurs, quand ils ne sont pas dans le déni pur et simple, nous opposent une grande inertie et parfois une vraie mauvaise foi.

Cela a encore été le cas lors de la dernière réunion du CCE (Commission Consultative Environnementale) en Décembre 2021, où, lorsque nous avons présenté un relevé factuel de survols à trop basse altitude au-dessus de Charnay, appuyé par un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie (GTA), nous avons été accusés de rompre l'esprit de bonne collaboration et ces faits pourtant avérés et documentés ont été carrément niés. Le monde à l'envers!, c'est nous qui devenions des agresseurs!

Il en est de même pour la pétition lancée en Mars par Mme Doridant, qui a suscité la « déception » et « l'incompréhension » des utilisateurs de l'aérodrome (suivant l'article du Progrès du 10/04/2022) Circulez, il n'y a rien à voir !

Nous avons pu constater que tout le monde s'abritait derrière la charte de 2016. « La charte, toute la charte, rien que la charte » dixit Monsieur le Sous-Préfet. C'est pourquoi nous avons décidé de proposer la **refonte de cette charte** (ainsi que l'ont déjà obtenue à plusieurs reprises les associations de l'aéroport de Bron) avec trois axes principaux :

- 1) La restriction des horaires de vol pour les aéroclubs et les sociétés d'hélicos basés, sur la base des horaires « tondeuses » en vigueur dans la plupart des communes. Sachant qu'il n'est pas possible, faute de loi, d'interdire tous les mouvements des aéronefs de passage.
- 2) A court terme l'élimination des appareils les plus bruyants avec obligation d'équipement en silencieux performants sur tous les aéronefs basés, et à moyen terme l'engagement de renouvellement des flottes par des appareils plus récents et plus performants (et si possible à motorisation électrique).
- 3) La redéfinition des missions de la CCI pour un meilleur contrôle des utilisateurs de la plate forme et de celles de l'ARAF qui ne doit plus être une simple chambre d'enregistrement des plaintes.

Nous avons décidé également de renforcer la collecte et l'exploitation des plaintes des riverains, en particulier par la mise en route d'une application sur smartphone, en cours de développement et **bientôt prête** que nous vous présenterons très prochainement. Cette application a été développée par un de nos sympathisants de manière bénévole, et supervisée au sein de notre association par des personnes compétentes et impliquées.

Cette application gratuite, simple et intuitive, nous permettra de répertorier de façon beaucoup plus complète les nuisances constatées. Ces signalements seront ensuite automatiquement compilés dans un tableau synthétique que nous diffuserons régulièrement aux utilisateurs, à la CCI et surtout aux maires des communes impactées, qui semblent souvent ignorer les problèmes rencontrés par certains de leurs administrés.

Enfin nous souhaitons organiser à la rentrée l'Assemblée Générale de notre association qui n'a pas pu se tenir valablement l'année dernière pour cause de COVID. Nous vous ferons parvenir au plus vite la date et le lieu retenu et souhaitons vous y voir le plus nombreux possible afin de soutenir nos actions!

Nous rappelons que l'adhésion à l'ARAF reste gratuite, mais que son fonctionnement même bénévole génère des frais que seuls les dons volontaires permettent de couvrir.

Chaque adhérent et sympathisant est appelé à un rôle de porte-parole auprès de son Maire et de son entourage afin d'apporter du poids à nos actions,

Avec nos remerciements pour votre soutien, Cordialement.

Le bureau ARAF – 25/05/2022